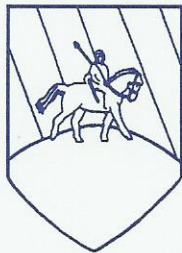


MAIRIE
de
COMMES



14520

Tél./Fax : 02 31 21 91 40
Courriel : mairie.commes@orange.fr

Commes le 22 mars 2021

Monsieur le Président

A.S. ICARE

135 rue de Bayeux

14000 Caen

Monsieur,

Ce samedi 20 mars 2021, la gendarmerie est intervenue pour verbaliser tous les véhicules en stationnement interdit rue de la Mer à Commes (14520), principalement des parapentistes.

Nous vous rappelons que la portion de chaussée comprise entre le chemin de la chasse et le parking de la falaise est interdite au stationnement ainsi qu'aux camping-cars.

Nous vous remercions par avance de relayer cette information à vos adhérents, et de leur demander de bien vouloir respecter la signalisation routière mise en place sous peine de verbalisation.

Souhaitant que les voies du Bouffay restent dégagées et accessibles aux véhicules de secours à tout moment, nous serons vigilants au respect de ces dispositions.

Nous vous informons que les véhicules légers ne peuvent stationner que sur le parking de la falaise et celui de la salle des fêtes située à proximité de la Mairie.

Veillez trouver en pièce jointe, copie de l'arrêté de stationnement interdit, pour diffusion sur votre site internet à destination de vos adhérents et des visiteurs.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Fernand PORET

